



LA FRANCE SE MOBILISE





SOMMAIRE

La biodiversité, un défi planétaire à relever	4
Biodiversité. Tous vivants !	4
Mais la biodiversité est en danger.....	5
La France, une responsabilité particulière.....	6
Face à ce défi, la France veut devenir l'un des chefs de file sur la biodiversité	10
La France choisie comme pays hôte pour le congrès mondial de la nature en 2020	10
Le plan biodiversité, une priorité nationale présentée par le gouvernement en juillet 2018.....	13
Une mobilisation de tous pour une France exemplaire.....	13
Une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement.....	14

La biodiversité : un défi planétaire à relever

Biodiversité. Tous vivants !

La biodiversité nous rappelle que nous avons des origines et un destin commun avec l'ensemble du vivant, des plantes, des animaux. Que sans les arbres qui produisent l'oxygène que nous respirons, que sans les abeilles qui pollinisent les arbres fruitiers qui nous nourrissent, que sans les sols qui purifient l'eau que nous buvons, nous ne serions rien.

Pourtant, la biodiversité, la grande famille du vivant risque de disparaître. En cause, les pollutions, la destruction des espaces naturelles, le changement climatique. Au cours des 50 dernières années, de nombreuses espèces se sont éteintes, de nombreuses ressources sont devenues polluées, des écosystèmes uniques sont aujourd'hui en train de disparaître.

Parce que nous ne faisons qu'un avec la nature, nous devons la défendre, la protéger, la réparer.

La biodiversité REND DES SERVICES IRREMPLAÇABLES





+ de 70 %
des cultures,
soit 35 % du tonnage
de ce que nous
consomons,
dépendent d'une
pollinisation animale
(en particulier
des insectes).



La biodiversité est une source
de progrès technologique
et d'innovation.
Le **BIOMIMÉTISME**
s'inspire du vivant pour
concevoir des applications
respectueuses de l'environne-
ment. Par exemple, sur
le modèle des termitières,
des architectes ont conçu
des bâtiments climatisés
très économes en énergie.



Elle est notre
PHARMACIE !
Nos médicaments
viennent, pour la plupart,
de molécules issues de
plantes, animaux et
champignons. Comme
l'aspirine tirée de l'écorce
de saule ou encore un
puissant antidouleur issu
du venin de coquillages
marins, les cônes.

Crédit : ministère de la Transition écologique et solidaire, mai 2018

Mais la biodiversité est en danger

La communauté scientifique ne cesse d'alerter l'opinion sur l'accélération de la disparition de nombreuses espèces et la dégradation généralisée de l'état des écosystèmes terrestres et marins. Les derniers chiffres récents sont alarmants :

- /// En Europe : 60% des services fournis par les écosystèmes sont dégradés et 80% des habitats européens sont en mauvais état de conservation. Le rythme actuel de la disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains scientifiques parlent d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse. La dernière extinction de masse, c'est celle des dinosaures, et elle est sans doute liée à une météorite. Cette fois, c'est bien l'homme qui est en cause.
- /// En Allemagne : Une étude scientifique parue fin 2017 témoigne du déclin massif des insectes volants : plus 75 % ont disparu en moins de 30 ans dans les aires protégées allemandes. Le principal suspect est de cet effondrement étant l'intensification agricole et, en particulier, l'usage des pesticides. La survie de 80 % des plantes à fleurs et de plus de 70 % de nos cultures (fruitiers, légumes, oléagineux...) dépendent pourtant directement de la pollinisation par les insectes.
- /// En mars 2018, un rapport international de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) tire la sonnette d'alarme : les activités humaines sont responsables d'une dégradation massive des terres sur l'ensemble de la planète, ce qui contribue à la disparition des espèces, accentue le changement climatique (déforestation, diminution de la capacité de stockage de carbone des sols...) et impactera en conséquence le bien-être humain.

Les causes majeures d'atteinte à la biodiversité

Si certaines causes naturelles peuvent expliquer la disparition d'espèces ou d'habitats, en revanche, le rythme d'érosion actuel est extrêmement rapide et attribué aux activités humaines. Au niveau international, **cinq causes majeures** d'atteinte à la biodiversité sont aujourd'hui identifiées :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels liées, en particulier, à l'urbanisation croissante, à l'expansion des terres agricoles et au développement des infrastructures de transport ;
- la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation...), renforcée notamment par le commerce illégal (rhinocéros, tigres, tortues, bois tropicaux...)
- les pollutions de l'eau, des sols et de l'air qu'elles soient d'origines domestique, industrielle et agricole ;
- l'introduction, volontaire ou non, d'espèces exotiques envahissantes comme le moustique tigre
- le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggrave. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie, ce que toutes ne sont pas capables de faire.

La France, une responsabilité particulière

La France possède un patrimoine naturel exceptionnel : avec la métropole et les territoires d'outre-mer, elle est présente sur plusieurs continents et dans tous les océans, sauf l'Arctique.

/// Le territoire métropolitain abrite des écosystèmes très variés :

- La Méditerranée est l'un des 34 points chauds de la biodiversité reconnus dans le monde.
- L'Hexagone occupe la première place en Europe pour la diversité des amphibiens, des oiseaux et des mammifères.

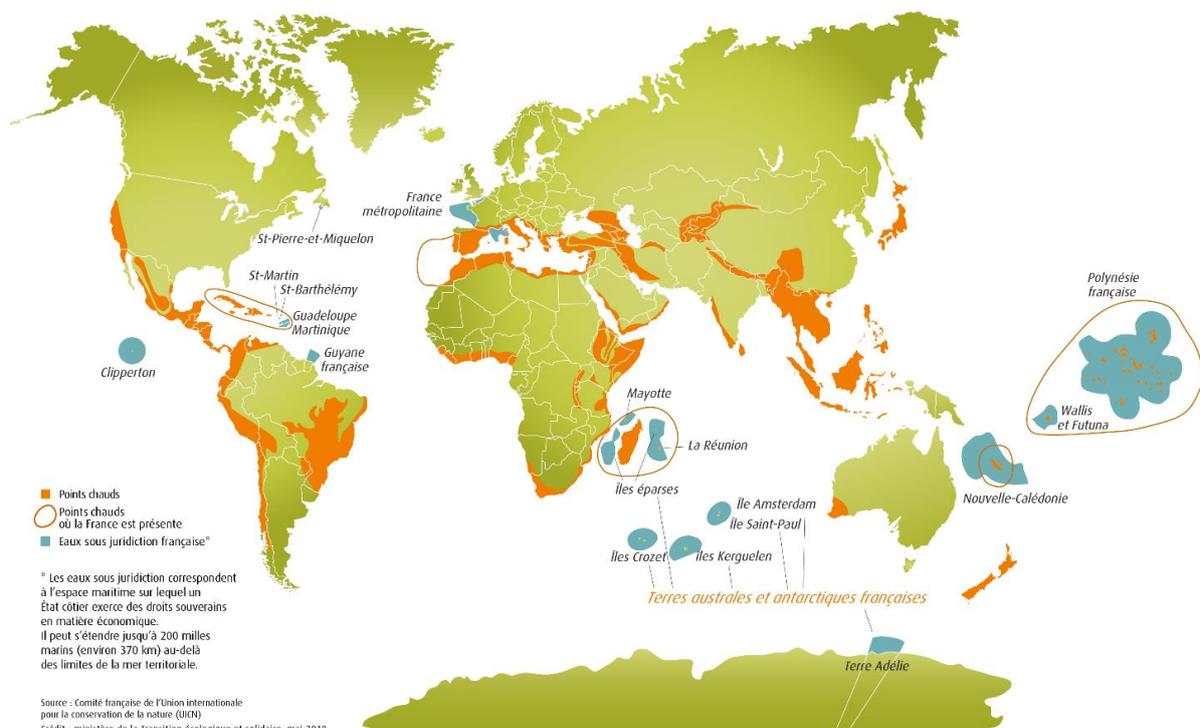
/// En outre-mer, la majorité des territoires français (Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Polynésie et Wallis-et-Futuna) sont situés dans quatre points chauds de la biodiversité. Quant à la Guyane, elle est au cœur de l'un des derniers grands massifs forestiers de la planète, l'Amazonie. La France est aussi le seul pays au monde à posséder des récifs coralliens dans trois océans.

/// En chiffre : 10 % des récifs coralliens de la planète sont situés dans les eaux sous juridiction française de onze territoires d'outre-mer.

/// Les Terres australes et antarctiques françaises, situées dans l'hémisphère sud, disposent d'écosystèmes terrestres et marins exceptionnels et abritent des espèces animales et végétales adaptées à des climats extrêmes.

LES TERRITOIRES FRANÇAIS ET LES POINTS CHAUDS DE LA BIODIVERSITÉ

Les points chauds de la biodiversité sont des régions très riches en espèces, mais également très menacées : chacun des 35 points chauds accueille au moins 1 500 espèces endémiques et a perdu plus de 70 % de sa végétation d'origine. Les territoires français se trouvent dans cinq d'entre eux.



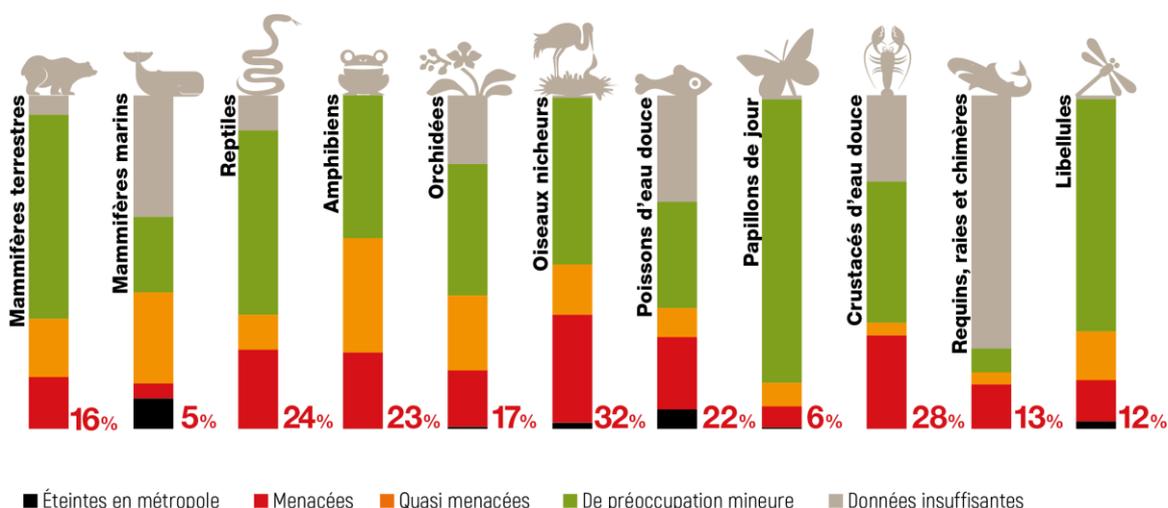
La biodiversité française, malgré sa richesse, est elle aussi menacée :

- /// Sur l'ensemble du territoire national, environ 66 000 ha de milieux naturels et terrains agricoles ont été artificialisés chaque année entre 2006 et 2015, remplacés par des routes, bâtiments, zones d'activités, parkings... Cela équivaut à un département comme le Pas-de-Calais tous les 10 ans.
- /// La France se situe parmi les dix pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées selon la liste rouge 2017 de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Au niveau européen, l'Hexagone est au 5ème rang avec 278 espèces mondialement menacées après la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.
- /// Selon la liste Rouge nationale des espèces menacées 2018, sur 125 espèces de mammifères présentes sur le territoire métropolitain, y compris les mammifères marins, 17 sont menacées et 24 quasi-menacées.
- /// En métropole, sur les 40 dernières années, on compte au moins 6 espèces exotiques envahissantes supplémentaires par département tous les 10 ans.
- /// En France, les derniers résultats du programme de suivi temporel des oiseaux communs coordonné par le Muséum national d'histoire naturelle montre que 33 % des oiseaux des campagnes ont disparu entre 1989 et 2017 avec une chute de près de 25 % sur les 15 dernières années. Cette hécatombe est associée à l'intensification agricole et à la disparition des insectes, dont de nombreux d'oiseaux ont besoin pour leur alimentation.

LISTE ROUGE DES ESPÈCES MENACÉES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Fin 2017, environ 21,5 % de l'ensemble des espèces évaluées sont considérées comme menacées.

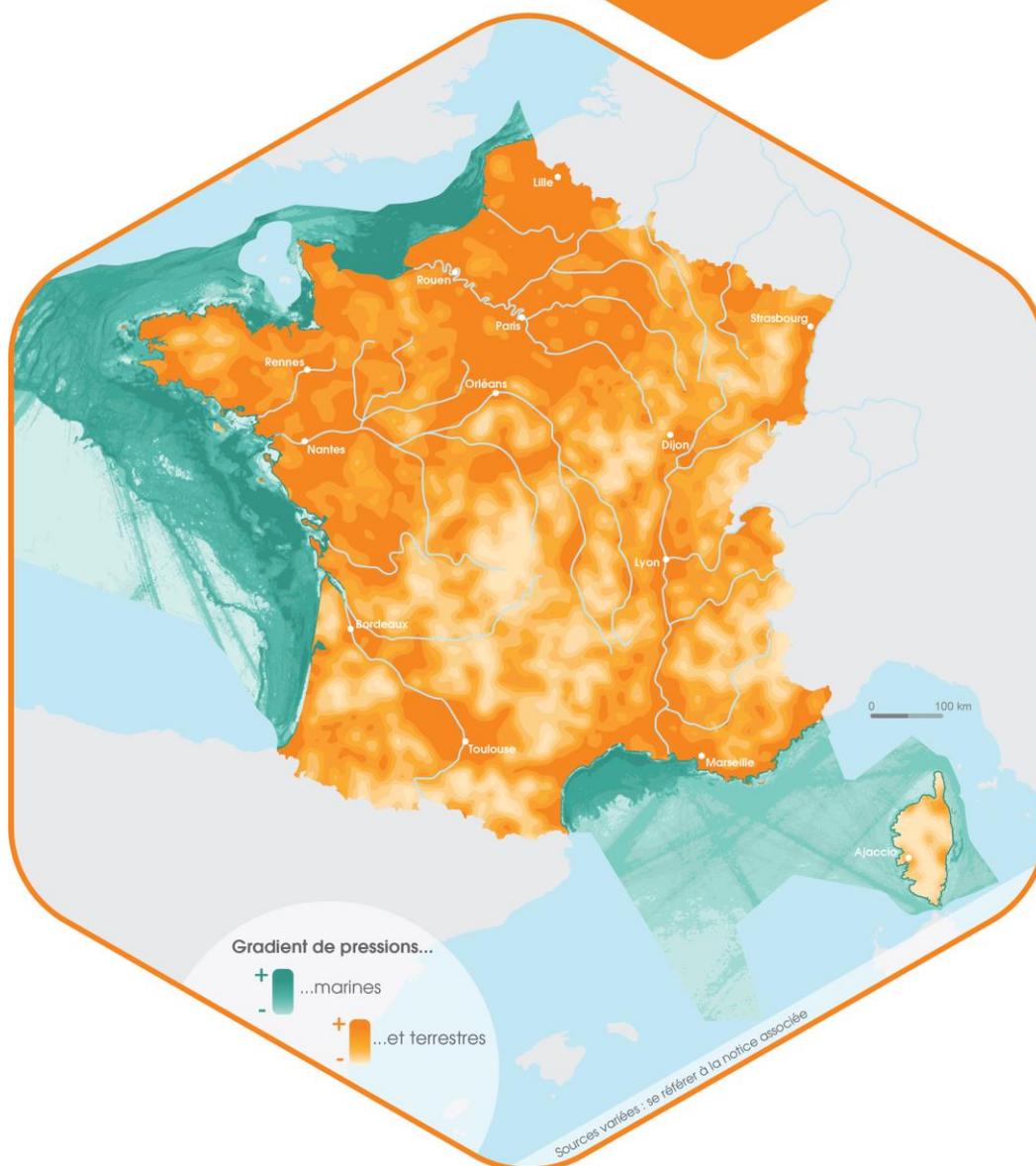
Données en %



Source : Comité français de l'UICN-MNHN, 2017 / Crédit : ministère de la Transition écologique et solidaire, mai 2018

Carte du cumul des différentes pressions

GRADIENT DE
PRESSIONS SUR
LA BIODIVERSITÉ



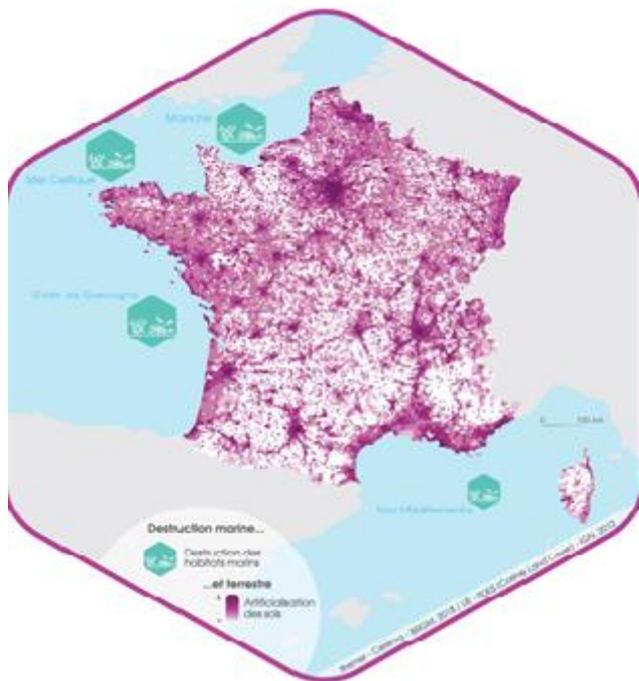
Cette carte est une représentation de cette notion d'effet cumulé, sous la forme d'un dégradé de couleur. Sur cette carte, une zone, à terre comme en mer, est d'autant plus sombre que les menaces qui s'y exercent sont nombreuses et importantes.

Face à toutes ces menaces, la mise en œuvre de protections efficaces des espèces présentes sur notre territoire et des espaces naturels, une transition vers des modes de production et de consommation plus respectueux de notre environnement (agriculture biologique, infrastructures et mobiliers durables ou de haute qualité environnementale, limitation et recyclage des déchets industriels ou domestiques, pratiques de transport alternatives, etc.) et la restauration des milieux par des travaux de génie écologique sont autant de réponses indispensables. Chacun, élus, associations, entreprises, citoyens, doit aujourd'hui contribuer à son échelle à ce changement.

FOCUS

« Destruction des milieux »

La destruction « physique » des milieux naturels fait disparaître les écosystèmes ou les habitats qui les abritent.



En mer la carte représente sous la forme de pictogrammes l'intensité des pressions qui endommagent les fonds marins comme certaines formes de pêche ou de conchyliculture, le dragage ou l'extraction de graviers.

A terre, la destruction des milieux est illustrée par l'artificialisation des sols, c'est à dire la part du territoire qui a été urbanisée, faisant disparaître zones à potentiel agricole et zones naturelles.

Pistes de solution : Densification urbaine plutôt qu'étalement urbain, rénovations plutôt que constructions, compensation écologique des milieux détruits, aires protégées, etc.

Les grandes politiques publiques pour la préservation de la biodiversité en France

- 1976 : loi sur la protection de la nature.
- 1985 : la loi montagne établit un équilibre entre le développement et la protection des territoires de montagne.
- 1986 : la loi littoral encadre l'aménagement de la côte pour concilier développement économique et protection du patrimoine naturel et des paysages du littoral
- 1992 : instauration du réseau Natura 2000 par une directive européenne
- En 1993 : loi sur la protection et la mise en valeur des paysages.
- Depuis 1996 : mise en œuvre des plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées.
- 2007 : création de la trame bleue et verte dans le droit français avec la loi Grenelle 1
- 2011 : adoption de la stratégie nationale pour la biodiversité jusqu'en 2020
- En août 2016 : la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Face à ce défi, la France veut devenir l'un des chefs de file sur la biodiversité

La France est un acteur international de 1er plan dans le domaine environnemental. Elle est membre de très nombreux accords multilatéraux de l'environnement (mondiaux, régionaux ou locaux), dispose d'une légitimité diplomatique et d'un savoir-faire en matière de mobilisation, démontrés par la réussite de la Cop 21 sur le climat à Paris en 2015 et la concrétisation par l'Accord de Paris. Elle possède un patrimoine naturel exceptionnel réparti sur plusieurs continents et dans tous les océans sauf l'Arctique.

C'est la raison pour laquelle elle entend assumer son rôle de chef de file en inscrivant son action dans un calendrier international ambitieux pour la biodiversité jusqu'en 2020 avec des événements majeurs qui mettront la préservation de la biodiversité au cœur des débats.

La France choisie comme pays hôte pour le congrès mondial de la nature en 2020

En juin 2020, la France accueillera le congrès mondial de la nature à Marseille. Organisé tous les quatre ans par l'Union internationale de la conservation de la nature, ce congrès est le principal rendez-vous des défenseurs de la nature au niveau mondial. Il rassemble plusieurs milliers de leaders et décideurs issus de gouvernements, de la société civile, des peuples autochtones, du monde des affaires et du milieu universitaire, dans le but de préserver l'environnement et d'utiliser les solutions que la nature apporte pour relever les défis actuels de notre planète.

L'accueil de ce congrès sur son territoire offre à la France l'opportunité d'inscrire la biodiversité dans une stratégie nationale et mondiale au même titre que le climat et permettra à la France d'appuyer l'adoption d'un cadre international ambitieux pour la reconquête et la protection de la biodiversité, qu'elle appelle de ses vœux, lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique en Chine. Cette convention internationale, qui occupe une place centrale en matière de conservation du monde vivant, a pour objectifs la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ses décisions servent de guides à la rédaction, par les pays, de stratégies nationales pour la biodiversité.

Dans la logique de cette stratégie, plusieurs événements internationaux rythmeront cette montée en puissance de la biodiversité sur l'agenda mondial :

- /// En avril-mai 2019, la France accueillera la séance plénière de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). Ce GIEC de la biodiversité présentera à cette occasion son **premier rapport sur l'état mondial de la biodiversité**. Ce rendez-vous majeur fournira une interface légitime, reconnue et visible aux scientifiques pour interpeller les décideurs.
- /// En mai-juin 2019, la France assurera la présidence française du G7. À l'occasion de sa présidence, elle mobilisera ses partenaires sur le thème de la biodiversité.

- /// En juin 2020, la France accueillera le 7e congrès mondial de la nature à Marseille. Ce congrès sera un moment important de prise de conscience et de mobilisation citoyenne générale, politique, scientifique, associative, d'entreprises pour rallier la communauté internationale et appuyer les négociations politiques qui interviendront quelques mois plus tard à la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
- /// En décembre 2020, la France, aux côtés de l'Union européenne, participera à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en Chine. Cette conférence représentera une échéance politique majeure où le cadre stratégique mondial de la biodiversité adoptée en 2010 (symbolisé par ses 20 « objectifs d'Aichi » fixés à l'horizon 2020) sera renouvelé. La France est partie prenante à ce cadre stratégique ; elle souhaite en rehausser le niveau d'ambition et en renforcer les moyens de mise en œuvre, en mettant en avant les avancées obtenues dans d'autres enceintes, en particulier l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat.

La France entend en parallèle agir au niveau européen afin que les enjeux de biodiversité soient pleinement pris en compte dans les politiques communautaires et que l'Europe parle d'une même et forte voix à l'international. Dans ce sens, elle souhaite porter l'objectif des 40% du budget européen en faveur du climat et de la biodiversité auprès de l'Union européenne



Le congrès mondial de la nature

Le congrès cherche à améliorer la façon dont la communauté internationale gère son environnement naturel pour favoriser le développement humain, social et économique. Le Congrès de l'UICN est l'occasion de travailler à la réalisation d'une bonne gouvernance environnementale, en encourageant tous les secteurs de la société à partager les responsabilités et les avantages de la conservation. Il se divise en deux parties : le Forum et l'Assemblée des membres.

- Le Forum est un centre de débats publics, qui rassemble des individus de tous les horizons (gouvernements, ONG, secteur privé) afin de débattre des problématiques les plus pressantes dans le domaine de la conservation et de la durabilité. Il comprend de nombreux types d'événements : tables-rondes, ateliers de formation, expositions...
- L'Assemblée des membres est l'organe de décision le plus élevé de l'UICN, elle compte 1400 membres issus de 160 pays. Parlement environnemental unique au monde, elle rassemble des gouvernements et des ONG – de toutes tailles, nationales et internationales – qui prennent des décisions communes sur la conservation et la durabilité et mettent en place des politiques environnementales.

L'UICN, créé en 1948 à Fontainebleau, est le plus vaste réseau mondial de protection de l'environnement. Organisation pionnière dans le domaine de la biodiversité, sa vision est centrée sur des solutions fondées sur la nature pour relever les défis mondiaux.

Le congrès mondial de la nature est organisé tous les quatre ans et dure 9 jours. Le dernier congrès a eu lieu à Hawaï en septembre 2016, et fut ouvert par Barack Obama alors Président des États-Unis.

Le plan biodiversité, une priorité nationale présentée par le gouvernement en juillet 2018

Une mobilisation de tous pour une France exemplaire

Face à la disparition de plus en plus rapide des espèces et de leurs habitats naturels et aux alertes des scientifiques, seule une mobilisation collective peut permettre d'inverser cette tendance.

Pour cela, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, propose un Plan biodiversité, 2e pilier de sa politique avec le Plan climat. Il s'agit de mobiliser l'ensemble de la société et de démontrer que la France saura répondre aux responsabilités qui sont les siennes en matière de préservation des écosystèmes. Pour gagner la bataille du climat, il nous faut réussir à préserver la biodiversité, car les deux enjeux sont liés !

Afin de recueillir les attentes des citoyens sur la biodiversité et de mobiliser la société, Nicolas Hulot lance également une consultation citoyenne. Le plan Biodiversité sera présenté à l'été 2018, à l'issue de cette phase d'écoute.

Du 18 mai au 7 juin, les citoyens sont invités à donner leur avis sur la biodiversité. La consultation est conduite autour de 5 thèmes :

- **Qualité de vie et santé**
- **Produire et consommer**
- **Nature et territoires**
- **Engager la société**
- **Action internationale**

Cette consultation a vocation à mobiliser l'ensemble de la population sur la biodiversité et à apporter des réponses pour stopper la disparition des espèces et des écosystèmes.

Participer à la consultation publique :
www.consultation-plan-biodiversite.gouv.fr

Une mobilisation de l'ensemble du Gouvernement

Compte-tenu des enjeux, l'ensemble du Gouvernement s'engage dans la préservation de la biodiversité. Cette mobilisation du collectif gouvernemental donnera lieu à un comité interministériel avant l'été permettant de fixer des feuilles de routes pour chaque ministère.

Le plan biodiversité est construit autour des cinq axes suivants :

/// AXE 1 - Protéger la biodiversité pour améliorer notre cadre de vie et nous adapter au changement climatique.

La biodiversité doit devenir une dimension à part entière de l'aménagement du territoire à toutes les échelles territoriales pour les collectivités, au même titre que la transition énergétique. Ces deux enjeux majeurs sont d'ailleurs intimement liés. Une biodiversité préservée permet de construire des territoires plus résilients face aux aléas du changement climatique et contribue à la qualité de vie des citoyens.

/// AXE 2 - Faire de la biodiversité le moteur du changement de nos modèles de production et de consommation pour réduire notre empreinte écologique en France et dans le monde.

Nos modèles de production et de consommation ont une forte empreinte écologique sur la nature en France mais aussi au niveau international. Ils sont notamment basés sur une exploitation de ressources naturelles dont le renouvellement n'est pas assuré et qui détruit parfois de façon irréversible des écosystèmes en France et à l'étranger.

/// AXE 3 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes.

La biodiversité doit être prise en compte et protégée dans toutes ses composantes : espèces et écosystèmes, ordinaire et remarquable, emblématique et invisible. Les politiques historiques de protection des espèces et des espaces ont démontré leur efficacité, face à l'accélération de l'intensité des pressions qui conduisent à la disparition de la biodiversité, le besoin de les conforter et de les développer se confirme.

/// AXE 4 - Créer un cadre européen et international ambitieux pour la protection de la biodiversité.

L'ambition est de profiter du leadership de la France sur les questions climatiques pour sortir l'érosion de la biodiversité de l'indifférence générale et obtenir en 2020 la mise en place d'un cadre international ambitieux pour la reconquête et la protection de la biodiversité dans le monde.

/// AXE 5 - Rendre la connaissance et l'action pour la biodiversité accessible à tous.

La protection de la nature devient un enjeu national qui concerne tous les citoyens. Mais une meilleure adhésion citoyenne suppose aussi une explicitation plus claire des enjeux, un meilleur accès à l'information sur l'état des milieux et des espèces et surtout sur les leviers pour agir chacun à son niveau.



Le Plan biodiversité UNE PRIORITÉ NATIONALE

Nicolas Hulot propose un Plan biodiversité, 2^e pilier de sa politique avec le Plan climat. Cela implique la mobilisation de l'ensemble de la société et des acteurs.



Concertation interministérielle

avec, notamment, un comité interministériel fin juin



Concertation des ONG et de la société civile

via, notamment, le Comité national de la biodiversité



Consultation du public,

du 18 mai au 7 juin



Ministère de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
44 boulevard Saint-Germain
75007 Paris



www.ecologique-solidaire.gouv.fr



**CONTACT
PRESSE
01 40 81 78 31**